

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2024/058

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 avril, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Christiane ROTGE, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

Absents excusés : Albert BEGUE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE et Didier FAVARO.

Objet : RH - Natura 2000 - gratification de stage

Vu le code de l'Education, articles L612-8 à L612-14 et D612-56 et D612-60

Vu la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014, tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,

Vu le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 apportant plusieurs changements au cadre juridique des stages,

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 des tourbières de Clarens, l'accueil d'un stagiaire sur une durée de 4 mois - du 18 mars au 31 juillet 2024 - a été programmé conformément au plan de financement associé validé lors du Conseil communautaire en date du 26 février par la délibération n°2024/016.

L'objectif de ce stage est de renforcer la connaissance scientifique du site et de poursuivre le travail de valorisation et sensibilisation :

- Mise en place des enregistreurs des fluctuations des niveaux des nappes phréatiques,
- Réalisation d'un contrat ni agricole / ni forestier pour la gestion des ligneux sur les parties tourbeuses,
- Création du contenu d'un document d'information tout public sur la tourbière de Clarens,
- Mise en place d'une conférence sur les travaux menés sur la tourbière auprès des habitants.

La stagiaire, étudiante en 1^{ère} année de Master « Gestion Environnement, parcours Prévention et Gestion des Altérations Environnementales » à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne, est accueillie au sein du service Développement et Attractivité.

Il est proposé de verser une gratification de stage, financée par la Région Occitanie, au titre de l'animation du site, et correspondant à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 4,35 € / heure. La gratification s'élèverait à 2 831,85 € brut au total soit 707,96 €/mois en moyenne. Le

versement de la gratification est mensuel et s'effectuera selon le temps réel effectué chaque mois par la stagiaire.

Les frais de déplacement lui seront remboursés en cas de déplacement sur le territoire de la communauté de communes selon la réglementation en vigueur.

La gratification et les frais de déplacement font parties des frais pouvant être financés au titre de l'animation du site.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

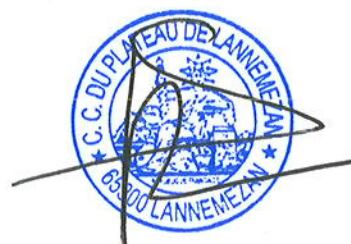
- **De verser une gratification au stagiaire accueilli au service développement du 18 mars au 31 juillet 2024 dans les conditions précisées ci-dessus.**

Les crédits nécessaires à la gratification du stagiaire seront inscrits au budget 2024.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Philippe SOLAZ



Affichée le 09 AVR. 2024
Publiée le 09 AVR. 2024

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20240402-2024-058B-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.